

0491260D
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE FRANCOIS VILLON
AVENUE FRANCOIS VILLON
49130 LES PONTS DE CE
Tel : 0241449052

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/03/2024

Réuni le : 09/04/2024

Sous la présidence de : Gilles Ernout

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ACEIAN_adhésion_2024 : les membres du Conseil d'Administration approuvent l'adhésion proposée qui lie l'Association des Chorales et Ensembles Instrumentaux de l'Académie de Nantes et le collège François Villon, le professeur d'éducation musicale étant engagé dans un projet d'éducation artistique et culturel "chorallèges 2024". L'ACEIAN organise les répétitions et les concerts ainsi que tous les aspects administratifs de ces manifestations. Coût engagé pour l'établissement : 50 €. Les membres du Conseil d'Administration autorisent de ce fait le chef d'établissement à signer ledit contrat et les engagements qui y sont liés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0